

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR
SUR SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉESYNTHÈSE
2018

Sensible amélioration de la qualité de l'air sur Sète Agglopôle Méditerranée en 2018

L'évaluation de la situation vis-à-vis de la réglementation est faite sur ce territoire à partir :

- de la station Agathois Piscénois pour l'ozone
- des cartographies de concentrations modélisées pour le dioxyde d'azote et les particules PM10, à défaut d'une station mesurant ces polluants.

Polluant	Réglementation (article R 221-1 du Code de l'Environnement)	Emplacement	Situation 2018 Sète Agglopôle Méditerranée
NO ₂	Valeur limite annuelle protection santé humaine	Fond	
	Valeur limite horaire protection santé humaine	Proximité trafic	
O ₃	Objectif de qualité protection santé humaine	Fond et proximité trafic	
	Valeur cible protection santé humaine	Fond	
	Objectif de qualité protection végétation	Fond	
	Valeur cible protection végétation	Fond	
PM10	Objectif de qualité annuel	Fond	
	Valeur limite annuelle protection santé humaine	Fond	
	Valeur limite journalière protection santé humaine	Fond	

Échelle des valeurs réglementaires :

- Valeur limite dépassée
- Valeur cible dépassée
- Objectif de qualité non respecté
- Réglementation respectée

Polluant	Evolution 2017/18 Fond	Tendance 2011/18 Fond
NO ₂	↓	↓
O ₃	↗	↓

- globalement stable
- ↓ en diminution
- ↗ en hausse

Dioxyde d'azote : tendance à la baisse des concentrations

Sur la majorité du territoire, les seuils réglementaires concernant le **dioxyde d'azote** sont respectés. Seules des zones limitées aux abords immédiats des principaux axes routiers (autoroute A9 en particulier) ne respectent pas la valeur limite annuelle pour le NO₂.

Depuis plusieurs années, la pollution de fond en dioxyde d'azote diminue sur le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée.

Ozone : un été 2018 propice à sa formation

Concernant l'**ozone**, l'année 2018 a été marquée par des niveaux d'ozone parmi les plus élevés de ces dernières années. Cette augmentation est en grande partie due aux records de températures enregistrées pendant l'été (le plus chaud depuis 2003). La procédure d'information a été déclenchée 5 fois sur le département de l'Hérault au cours de 2 épisodes : 26 et 27 juillet, et du 3 au 5 août. Entre 2004 et 2017, le nombre de déclenchements de la procédure d'information est resté limité, entre 0 et 2 par an. Cependant, sur ces dernières années, les niveaux d'ozone montrent une tendance globale à la baisse.

Comme les années précédentes, **des non respects des seuils réglementaires** (protection de la santé humaine et protection de la végétation) **sont constatés** sur le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée :

- les objectifs de qualité ne sont pas respectés, comme sur le reste de l'Occitanie.
- la valeur cible pour la protection de la végétation n'est également pas respectée, comme sur la majorité du Gard et de l'Hérault. L'Est de la région est en effet plus impacté par de fortes concentrations d'ozone en raison de conditions climatiques particulièrement favorables à la formation d'ozone (températures élevées et taux d'ensoleillement important), ainsi que d'une présence importante de précurseurs à la formation d'ozone, notamment les oxydes d'azote.

En revanche, la valeur cible pour la protection de la santé humaine est respectée pour la cinquième année consécutive.

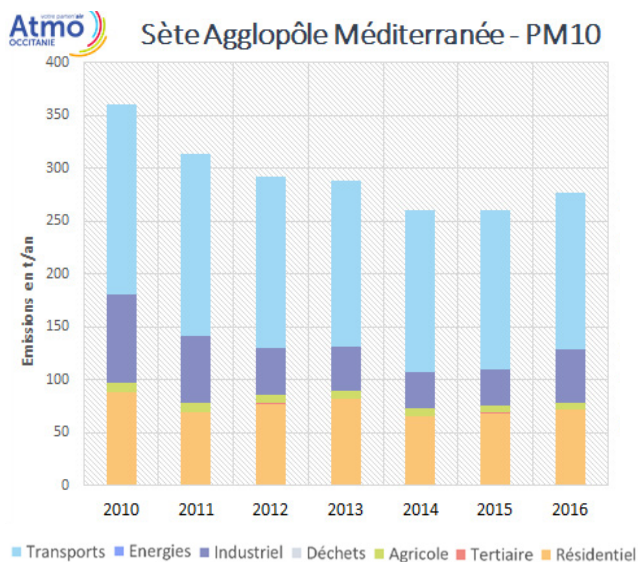
Particules PM10 : seuils réglementaires respectés

Les différents seuils réglementaires concernant les **PM10** sont respectés sur le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée, et aucun épisode de pollution aux PM10 n'a eu lieu sur l'Hérault en 2018. Les niveaux de PM10 sont plus élevés dans le voisinage d'axes supportant un trafic routier important, mais les variations spatiales sont plus faibles que pour les concentrations de NO₂, avec une pollution de fond relativement homogène entre les centres urbains et les alentours.

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire

PM10

L'évolution des émissions de particules PM10

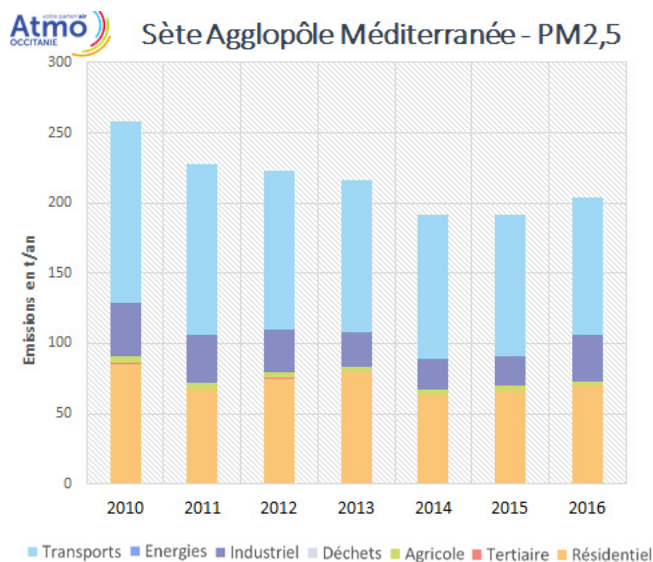


Le secteur des **transports**, et notamment le trafic routier, est le secteur le plus émetteur de particules PM10 sur le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée (54 % en 2016). Les **dispositifs de chauffage** (résidentiel/tertiaire) représentent le deuxième secteur émetteur de PM10 (26 % en 2016).

Après une diminution régulière entre 2010 et 2014, tous secteurs confondus, les émissions de PM10 se sont stabilisées.

PM2.5

L'évolution des émissions de particules PM2,5



Le **transport** est le premier secteur émetteur de PM2.5 (48 % en 2016). Les **dispositifs de chauffage** (résidentiel) sont le deuxième secteur le plus émetteur de particules fines PM2.5 sur le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée (34 % en 2016).

Les émissions de particules PM2.5 se sont stabilisées après une baisse régulière entre 2010 et 2014.

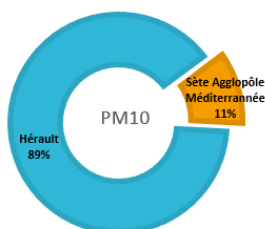
Les émissions de PM10 en Kg/habitant/an



Les émissions de PM2,5 en Kg/habitant/an

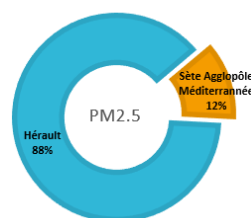


Part de Sète Agglopôle Méditerranée dans l'Hérault



En 2016, le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée émet 11% des particules PM10 du département de l'Hérault.

Part de Sète Agglopôle Méditerranée dans l'Hérault

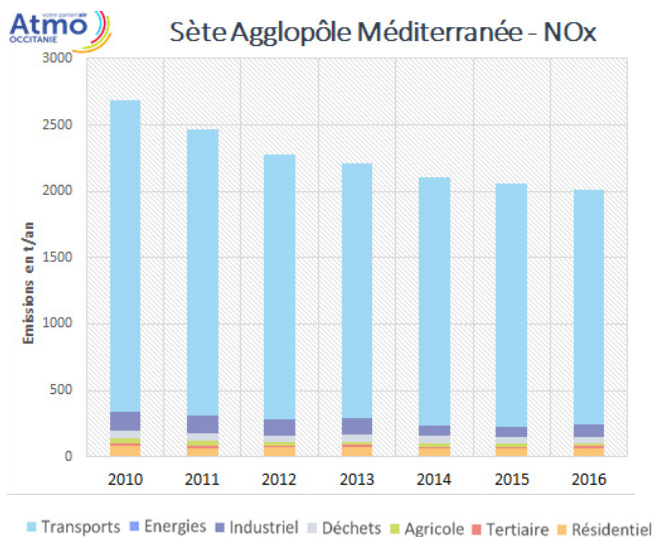


En 2016, Sète Agglopôle Méditerranée contribue à 12 % des émissions de PM2.5 du département de l'Hérault.

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire

NO_x

L'évolution des émissions d'oxydes d'azote

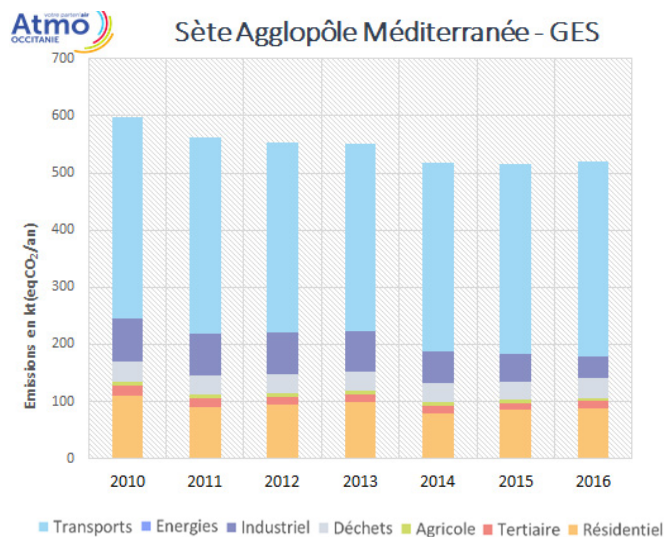


Le **transport** est le secteur le plus émetteur de NO_x sur le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée en raison du transport routier, et du transport maritime (31 % en 2016).

Les émissions d'oxydes d'azote diminuent régulièrement depuis 2010 dans le secteur des transports.

GES

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre



Le **transport** est le secteur le plus émetteur de GES sur Sète Agglopôle Méditerranée (66 % en 2016), majoritairement à cause de la circulation routière.

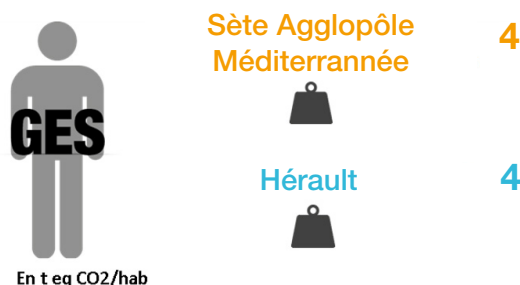
Le **secteur résidentiel** est le second contributeur avec 17% des émissions de GES sur le territoire.

Les émissions de GES se sont stabilisées après une baisse régulière entre 2010 et 2014.

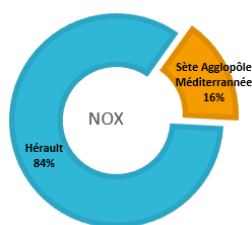
Les émissions de NO_x en Kg/habitant/an



Les émissions de GES en TEQ CO₂/habitant/an

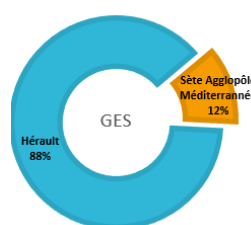


Part de Sète Agglopôle Méditerranée dans l'Hérault



En 2016, le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée émet 16% des oxydes d'azote du département de l'Hérault.

Part de Sète Agglopôle Méditerranée dans l'Hérault



En 2016, Sète Agglopôle Méditerranée représente 12 % des émissions de GES du département.